

Comité de
retraite des
chargés de cours
de l'Université
du Québec

RAPPORT ANNUEL



2019

RRCCUQ

Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	2
ADMINISTRATION.....	4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION.....	8
SYSTÈME DE DÉCAISSEMENT.....	12
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME.....	13
PLACEMENT.....	18
PERSPECTIVE 2020.....	29
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE.....	30
ÉTATS FINANCIERS.....	32

Mot de la présidente

Chers participants et participantes,

L'année 2019 s'est terminée sous le signe de la performance avec un rendement de 14,5 % et des frais de gestion de 0,45 %. C'est une saine gestion où s'allient performance et contrôle des coûts. Aucun effort n'a été ménagé pour atteindre ces résultats. Tous ont travaillé en ce sens : membres du Comité de retraite et Direction.

Voici les principaux éléments qui ont retenu notre attention en 2019.

Système de décaissement

Dès janvier 2018, le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a été précurseur en mettant en place un système de décaissement pour les retraités et les retraitées du Régime de retraite à cotisation déterminée. Plusieurs de nos participants retraités ont opté pour ce choix. Le rendement atteint par le Régime ainsi que les faibles frais de gestion en font un choix intéressant. Les retraités se reconnaissent dans le réseau de l'Université du Québec (UQ), fort d'une confiance bâtie à travers les années.

Le système a fait ses preuves et est solidement implanté. Nous pouvons maintenant envisager une offre de service élargie et projetons, dans un avenir rapproché, d'offrir des versements plus fréquents.

Protocole d'entente avec l'UQ

La négociation du protocole d'entente avec l'UQ a été entamée à la fin de l'année 2019. Celui-ci est renouvelé tous les cinq ans. Il établit les ressources financières et matérielles fournies par l'UQ en soutien au bon fonctionnement du Régime. L'UQ est partie prenante de notre projet collectif et fournit les ressources nécessaires pour aider à financer nos projets.

Son soutien contribue à mener à terme nos projets et permet également de maintenir les frais de gestion à un bas niveau. Nous tenons à remercier l'UQ de sa participation au bon fonctionnement du Régime.

Formation

Le Comité de retraite s'assure de détenir collectivement les compétences requises pour s'acquitter de ses responsabilités. C'est aussi le devoir de chacun d'acquérir les connaissances et compétences utiles à la prise de décisions éclairées, dans le meilleur intérêt des participants.

Les membres du Comité de retraite sont encouragés à assister à diverses formations. Cette année, la formation annuelle a porté sur les responsabilités des fiduciaires et sur les régimes de retraite hybrides.

Soulignons également les nombreuses formations individuelles suivies par les membres sur l'investissement responsable; les facteurs ESG (environnement, société, gouvernance) sont prisés.

Modification apportée à la gestion du fonds conservateur

Le Comité de placement a procédé à une analyse exhaustive des rendements de ce fonds. Sa gestion était entièrement confiée à la firme Letko Brosseau. Néanmoins, le Comité de retraite a décidé de transférer les fonds chez Fiera Capital, notre autre gestionnaire. Ce changement respecte la politique de placement et a été effectué fin 2019.

Gestion des risques

Les grands jalons de la gestion des risques ont été posés en 2017. Par la suite, le travail a consisté à améliorer la gestion des risques qui avaient été priorisés. Les initiatives de travail ont été cernées, les actions à poser identifiées

et les contrôles augmentés. La majorité des travaux sont réalisés; cependant, les suivis continueront à se faire et les correctifs qui s'avèreront nécessaires seront apportés.

Cette analyse est actualisée à la lumière des événements concernant l'administration du Régime.

Nouveaux membres au Comité de retraite

En juin 2019, le Comité de retraite a accueilli deux nouveaux membres, M. Mario Lepage, à titre de représentant institutionnel de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), et M. Pierre Ouellet, à titre de représentant institutionnel de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions de leur implication.

Remerciements aux membres du Comité de retraite

Je désire exprimer mes remerciements aux membres du Comité de retraite pour leur dévouement, leur engagement et leur assiduité. Chers membres, sachez qu'ils sont vos yeux, vos oreilles et votre voix et cela sans compromis!

Tant la recherche de rendements optimaux que l'excellence du service sont au cœur des préoccupations de vos représentants et représentantes. Leurs activités se font en toute transparence et en appliquant les principes d'une saine gouvernance.

Je désire également souligner l'excellent travail accompli par la Direction. Le contexte actuel de la pandémie COVID-19 a nécessité une grande adaptation. Il est important de souligner la rapidité avec laquelle l'équipe s'est organisée. En quelques heures seulement, tout était entièrement opérationnel.

Pour 2020, de nombreux projets sont prévus. Soyez assurés que les membres du Comité de retraite continueront à œuvrer avec ardeur.

De quoi demain sera-t-il fait ?

Le Québec est en pause et il est bien difficile de prédire la suite des événements! Une chose est certaine : personne d'entre nous n'a baissé les bras et les mécanismes nécessaires pour assurer un bon service aux membres ont rapidement été mis en place. Les dossiers sont suivis avec la même rigueur.

En début d'année, les discussions avec nos gestionnaires laissaient présager que les rendements seraient au rendez-vous pour 2020. L'économie ne présentait aucun signe d'affaiblissement, bien au contraire. La situation a complètement chaviré!

Mais, nous, les chargés et chargées de cours, sommes résilients et nous passerons au travers.

Restons unis : ça va bien aller!



Marie Bouvier
Présidente du Comité de retraite
RRCCUQ

Administration

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite du RRCCUQ au cours de l'année 2019. Parmi ceux-ci, notons :

FONDS CONSERVATEUR

La valeur retranchée par rapport à l'indice du fonds conservateur lors des derniers exercices a suscité des questions du Comité de retraite, qui a mandaté la Direction et le Comité de placement afin d'analyser tous les scénarios possibles concernant l'avenir du fonds conservateur. Les options qui ont été analysées en profondeur sont les suivantes :

- Option 1 : Garder la firme Letko Brosseau comme gestionnaire du fonds conservateur;
- Option 2 : Donner un mandat à la firme Fiera Capital pour gérer les actifs de ce fonds.

L'analyse quantitative a porté sur les performances historiques de Letko Brosseau sur plusieurs périodes et sur des simulations avec les données de Fiera Capital pour déterminer la performance qu'aurait enregistrée celle-ci durant ces périodes. L'analyse qualitative de ces options a été également abordée. Les constats qui se dégagent de cette étude démontrent l'avantage de l'option 2.

Au-delà des résultats quantitatifs qui peuvent être expliqués par une conjoncture favorable ou défavorable, Fiera Capital offre plus de choix et de profondeur quant à la diversification des revenus fixes. La firme offre également plusieurs options pour les actions canadiennes permettant de réduire la volatilité des rendements en lien avec les objectifs du fonds conservateur, ainsi qu'une excellente performance du portefeuille d'actions mondiales.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité de retraite a résolu de mandater Fiera Capital pour gérer les actifs du fonds conservateur, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette décision se base essentiellement sur le fait que les stratégies de placement de Fiera Capital sont plus cohérentes avec les objectifs du fonds conservateur, soit la réduction de la volatilité et la protection du capital.

La politique de placement du fonds conservateur ainsi que les directives adressées au gestionnaire ont été modifiées afin d'effectuer ce changement.

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Tous les cinq ans, le RRCCUQ doit négocier les termes du protocole d'entente avec l'Université du Québec. Ce protocole prévoit notamment le partage des coûts pour les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'administration du RRCCUQ. Celui-ci a commencé les démarches en 2019 pour renouveler le protocole, qui expirait le 31 décembre 2019, et s'assurer ainsi du maintien de la contribution de l'Université du Québec pour les cinq prochaines années.

À la suite des négociations, les parties ont approuvé une entente pour renouveler le protocole au début de l'année 2020. Le nouveau protocole, en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, prévoit notamment une augmentation de la contribution de l'Université du Québec étant donné que le montant défrayé par le RRCCUQ reste fixe, même si les coûts des ressources humaines et matérielles ont augmenté dans les cinq dernières années. Ce nouveau protocole permettra de maintenir des frais d'administration peu élevés tout en développant de nouveaux outils pour offrir un service de qualité aux participants.

PROFIL DU MEMBRE EXTERNE DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de retraite a procédé à la révision du profil de compétence du membre externe du Comité de placement. La principale modification concerne la suppression de la clause qui stipule que la durée maximale du mandat de ce membre ne peut dépasser cinq ans. Dans sa décision, le Comité de retraite a pris en compte que le mandat du membre externe est évalué chaque année et la décision de renouveler ou non le mandat découle du résultat de l'évaluation.

GESTION DES RISQUES

Le Comité de retraite a continué à œuvrer sur les initiatives de travail qui ont été mises de l'avant afin d'améliorer la gestion des risques et les contrôles internes exécutés sur les 6 risques jugés prioritaires et présentés lors du dernier rapport. À cet égard, 23 initiatives de travail ont été mises en place sur les 24 actions prévues dans la planification, pour un taux de réalisation de 96 %. L'échéancier convenu a également été respecté.

Notons la satisfaction du Comité de retraite pour le travail accompli dans ce dossier. Pour les autres étapes, les membres sont d'avis de tenir un registre des activités préventives réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

CINQUIÈME EXERCICE D'AUTOÉVALUATION DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Comité de retraite, le Comité exécutif, le Comité de placement et la Direction du Régime se sont prononcés sur le respect de leurs responsabilités à l'égard de leurs mandats. Ils ont été invités à s'autoévaluer afin de déterminer leur degré de satisfaction quant à l'acquittement de leurs devoirs. Rappelons que l'objectif de cet exercice est de doter le Régime des procédures et des structures nécessaires pour optimiser la qualité de son administration.

Un rapport final a été déposé au Comité de retraite. Celui-ci souligne la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction quant à l'acquittement de leurs devoirs. En ce qui concerne les plans d'action afin d'améliorer le fonctionnement et la gouvernance du Régime et optimiser la qualité de son administration, il a été convenu de reporter la proposition et l'adoption après la fin des travaux entérinés par le Comité de retraite dans le cadre du suivi du dossier sur la gestion des risques.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

La Direction du Régime a organisé une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite le 6 juin 2019, à Québec. Les thèmes de cette formation étaient les suivants :

- Assurance responsabilité des fiduciaires;
- Présentation du Régime de retraite de l'Université de Sherbrooke afin de mieux connaître les différentes pratiques de l'administration d'un régime de retraite universitaire.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Comme chaque année, les membres du Comité de retraite sont invités à assister à des colloques et à des formations portant sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que des formations sont offertes par Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA), le Cercle finance du Québec et l'*International Foundation of Employee Benefit Plans*.

Rappelons que l'organisation de ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre

aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

INFORMATION AUX PARTICIPANTS

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué annuel intitulé « RRCCUQ : Comment et pourquoi y contribuer? », dont l'objectif est de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les participants du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre leurs suggestions pour les prochains communiqués.

Tous les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante :

www.quebec.ca/rcc/documents_information.php.

RELEVÉS ANNUELS

Comme cela avait été annoncé dans le dernier envoi postal de 2019, les relevés annuels ne sont plus envoyés par la poste, à moins d'une demande adressée à rrccuq@quebec.ca ou au 418-657-4327. Ces relevés sont maintenant déposés dans le dossier du participant, dossier placé dans le portail sécurisé du RRCCUQ. Si vous n'avez pas encore créé de compte, nous vous invitons fortement à le faire en accédant à la page <https://rrccuq.penproplus.com/>. Par le fait même, nous aurons votre courriel et vous pourrez recevoir toutes les communications du RRCCUQ.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Encore en 2019, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Le but est de se rapprocher davantage des chargés de cours. À cet égard, les rencontres qui se sont déroulées à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Montréal ont attiré plusieurs d'entre vous. Le bilan des assemblées annuelles a été déposé au Comité de retraite et les membres ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par visioconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements.

Étant donné que les assemblées de 2019 étaient des assemblées électives, les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été invités à approuver le renouvellement des mandats de leurs représentants pour les trois prochaines années, et ce, conformément aux dispositions du Régime, puisque seuls les membres en place ont déposé leurs candidatures. Par ailleurs, un vote électronique a été tenu pour la nomination du membre représentant les participants non actifs.

Toutes les personnes ayant participé à ces assemblées ont été satisfaites du déroulement des rencontres.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES FIDUCIAIRES

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, selon les mêmes conditions, garanties, limites et franchises que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts identiques à ceux de l'exercice précédent.

RAPPORT ANNUEL DE LA RÉPONDANTE DE L'ÉTHIQUE

Comme chaque année, la répondante de l'éthique a déposé son rapport annuel au Comité de retraite. Dans ce rapport, elle a présenté les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime.

Ce rapport fait également état des déclarations de cadeaux ou des avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2019.

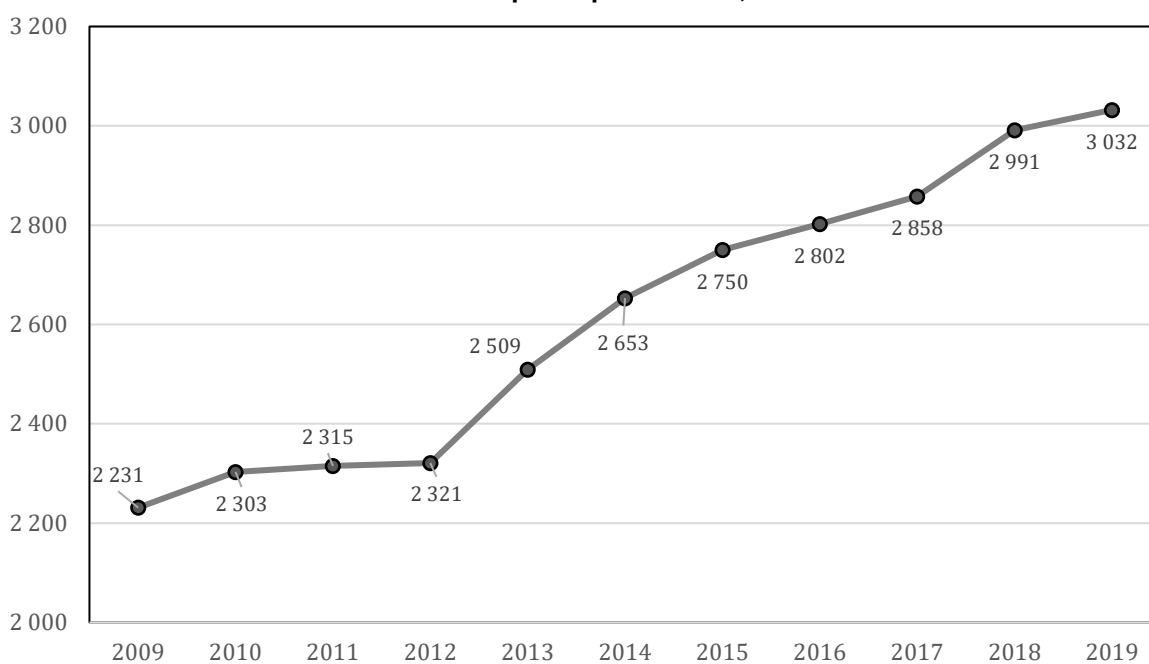
À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

Évolution de la participation

En 2019, 171 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 243 en 2018. Une des raisons qui explique cette baisse est la diminution de l'offre de cours dans les établissements. L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 41, en raison de 130 départs en 2019.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2019 s'élève à 3 032 (2 235 participants actifs, 726 participants non actifs et 71 retraités) comparativement à 2 991 au 31 décembre 2018, ce qui représente une augmentation de 1,4 %. Le total des 3 032 participants représente une augmentation de 35,9 % par rapport au nombre de participants au 31 décembre 2009, comme le montre le graphique 1.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants actifs, non actifs et retraités



En ce qui concerne la répartition par sexe de tous les participants, le nombre d'hommes s'élève à 1 620 (53,4 % du total de la participation), alors que le nombre de femmes s'élève à 1 412 (46,6 % du total de la participation).

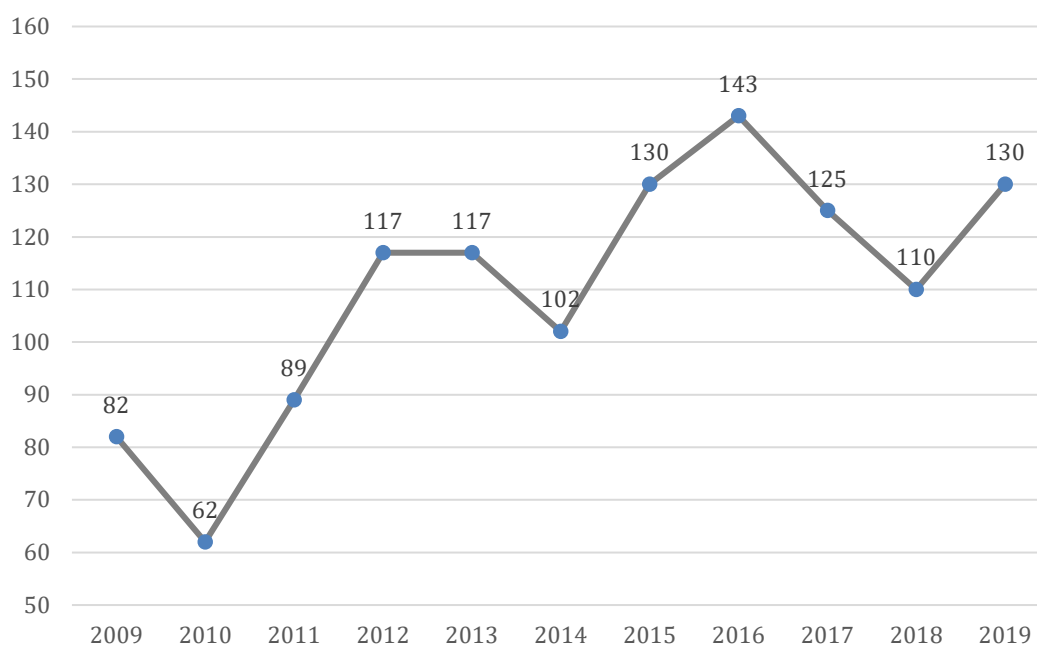
Le tableau 1 présente la répartition des 171 nouvelles adhésions par établissement. Ce tableau montre également la répartition des départs en 2019, par établissement. Ce sont 130 participants qui ont quitté le Régime en utilisant l'un des transferts suivants :

- Le transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Le transfert à un autre régime de retraite;
- Le transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Le transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Le transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1			
Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	51	66	-15
UQTR	26	20	6
UQAC	21	15	6
UQAR	16	9	7
UQO	26	10	16
UQAT	18	2	16
ENAP	5	1	4
ÉTS	8	7	1
Total	171	130	41

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2009 à 2019. Après deux années consécutives de diminution du nombre de départs, nous constatons une augmentation de 20 départs en 2019, soit 130 comparativement à 110 en 2018.

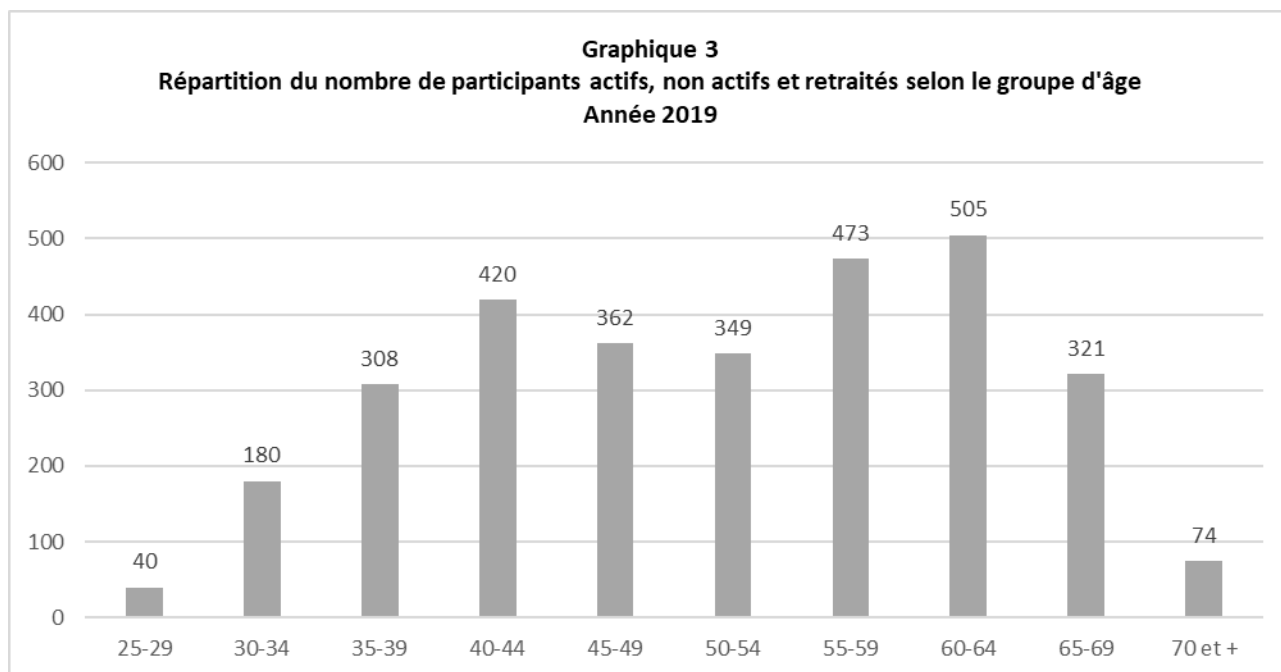
Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2009-2019)



Le tableau 2 illustre l'évolution de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Après une diminution de l'âge des participants depuis l'année 2013, nous constatons une hausse de l'âge moyen des participants en 2019. L'une des raisons qui explique cette hausse est la présence des participants âgés de plus de 71 ans au système de décaissement.

31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années
31 décembre 2017	51,5 années
31 décembre 2018	51,4 années
31 décembre 2019	52,0 années

La répartition du nombre de participants actifs, non actifs et retraités selon le groupe d'âge, telle qu'elle est illustrée par le graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se trouve dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.



Le tableau 3 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2009 à 2019.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 170 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau, au cours des 11 dernières années. En termes absolus, l'ÉTS dépasse les autres établissements avec une augmentation de 161 participants au cours de la même période. Elle

est suivie de près par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) avec une augmentation de 152 participants au cours de la période concernée.

Tableau 3											
Évolution de la participation par établissement											
2009-2019											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
UQAM	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 171	1 127
UQTR	349	361	355	357	389	425	454	476	488	507	501
UQAC	188	203	205	217	227	232	229	228	230	244	239
UQAR	165	172	184	195	209	233	248	262	267	277	277
UQO	241	262	271	277	307	333	334	355	360	371	378
UQAT	79	83	85	86	91	92	101	104	103	121	135
ENAP	26	31	36	37	35	37	37	41	40	44	48
ÉTS	95	107	115	121	144	163	188	209	239	256	256
Total	2 231	2 303	2 315	2 321	2 509	2 653	2 750	2 802	2 858	2 991	2 961
Nombre de participants au système de décaissement											71
<i>(Au 31 décembre 2018 : 50 participants qui sont inclus dans le total de 2991 de année 2018)</i>											
Total des participants au 31 décembre 2019											3 032

Systeme de decasement

Pour la deuxième année d'existence du système de décaissement du RRCCUQ, nous sommes heureux de constater que plusieurs participants âgés de 55 ans et plus ont, une fois de plus, choisi cette option plutôt que le transfert de leurs actifs vers une institution financière.

Au 31 décembre 2019, 71 participants font partie du système de décaissement et reçoivent un revenu annuel de retraite. La valeur des actifs du système de décaissement à cette date est d'environ 13,9 M\$. Le tableau 4 présente la répartition des 71 participants selon le groupe d'âge et la valeur des actifs associée à ce groupe.

Groupe d'âge	Nombre de participants	Valeur des actifs
60-64	11	2 849 764 \$
65-69	24	5 477 612 \$
70-74	36	5 550 626 \$
	71	13 878 002 \$

Comme le montre le tableau 5, il y a plus d'hommes que de femmes qui adhèrent au système de décaissement. La moyenne d'âge et le capital moyen sont aussi plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

	Femme	Homme	Total
Nombre	25	46	71
Moyenne d'âge	68,9 ans	69,2 ans	69,1 ans
Capital moyen	180 882 \$	203 390 \$	195 465 \$

Les participants âgés de 71 ans n'ont plus l'obligation de transférer leurs actifs vers une institution financière de leur choix. En effet, depuis l'arrivée du système de décaissement du RRCCUQ en 2018, ces participants ont maintenant la possibilité de laisser leurs actifs dans la caisse du Régime et de recevoir un revenu de retraite selon les modalités du fonds de revenu viager (FRV) ou du fonds de revenu de retraite (FERR). Ces modalités s'appliquent selon le statut des sommes accumulées.

L'arrivée du système de décaissement a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de retenir les actifs dans la caisse du régime, ce qui permet également de maintenir un taux de frais de gestion bas pour tous les participants du RRCCUQ. En 2019, le système de décaissement aura permis de restreindre les sorties de fonds pour environ 5,5 M\$ d'actifs.

La majorité des participants au système de décaissement ont choisi de laisser leurs actifs investis dans le fonds régulier, plutôt que de transférer 50 % ou 100 % de leurs actifs vers le fonds conservateur, comme le montre le tableau 6. Rappelons que le choix de transférer les actifs au fonds conservateur est irrévocable.

	Nombre de participants	Valeur des actifs
Fonds régulier	60	12 451 403 \$
Fonds conservateur	5	1 426 599 \$
Fonds 50/50	6	

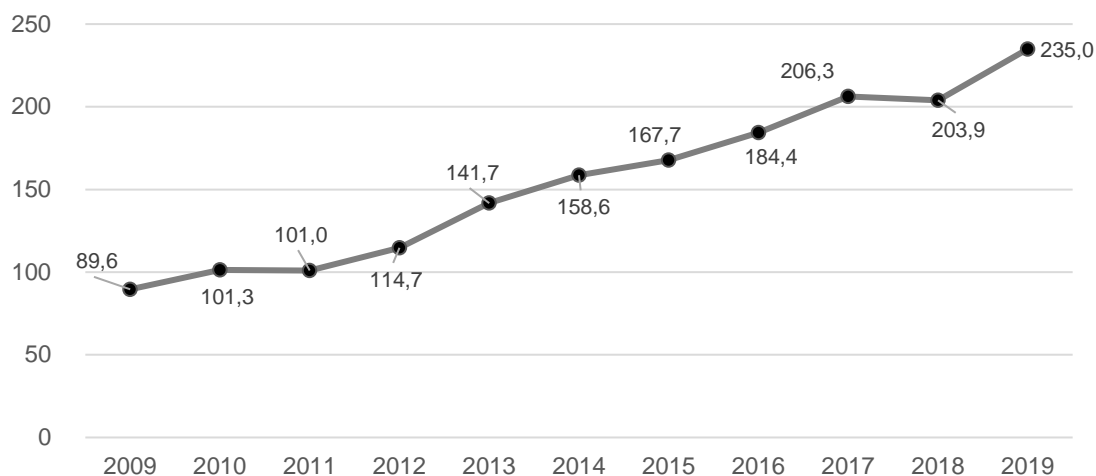
Si vous souhaitez avoir de l'information supplémentaire sur le système de décaissement, nous vous invitons à consulter le site Internet du RRCCUQ à l'adresse https://www.uquebec.ca/rcc/systeme_de_decaissement.php.

Situation financière du Régime

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2019, est de 15,2 % supérieur à celui au 31 décembre 2018. Comme nous le verrons à la rubrique « Placement », les rendements positifs de l'année 2019 expliquent, en bonne partie, cette augmentation. L'actif net avait enregistré une baisse de 1,2 % en 2018 et une croissance de 11,9 % en 2017. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2009-2019.

Graphique 4
Évolution de l'actif net (en millions de dollars)
2009 - 2019

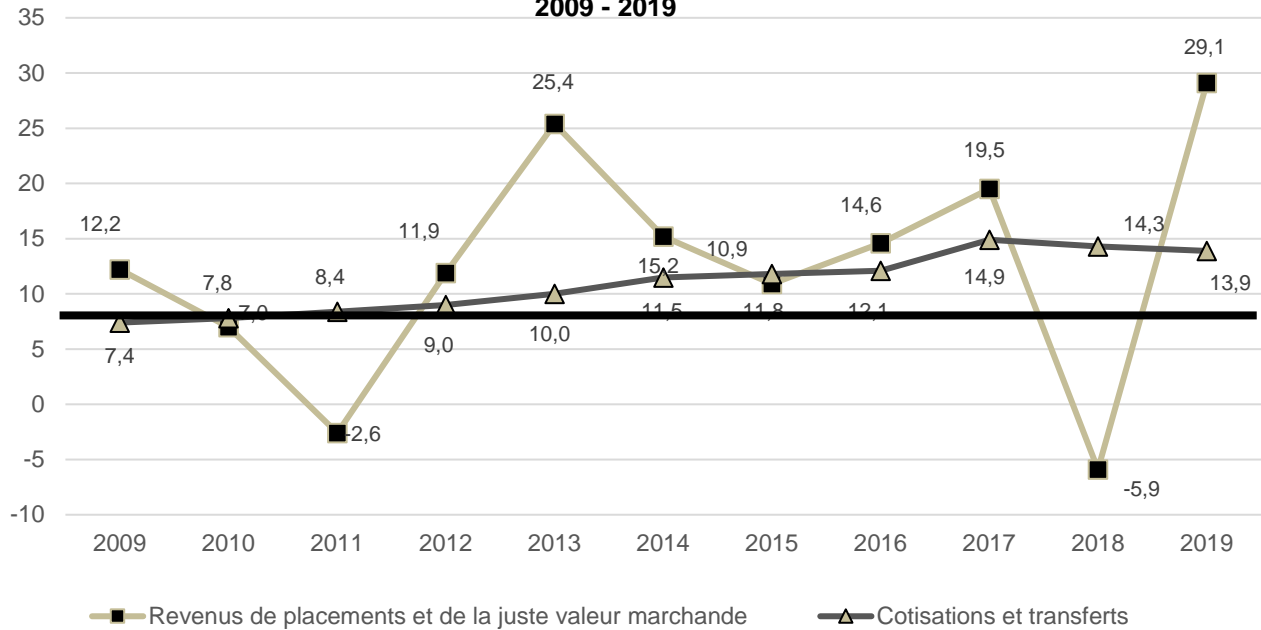


AUGMENTATION DE L'ACTIF

L'évolution de l'actif en 2019 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 12 897 794 \$ (supérieures de 294 984 \$ par rapport à celles de 2018) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 214 950 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 741 851 \$. À ces sommes, doivent être ajoutés des revenus nets de placement de 29 135 363 \$, dont 23 099 744 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements.

Au cours de 2019, et contrairement à l'année précédente, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.

Graphique 5
Composantes de l'augmentation de l'actif
(en millions de dollars)
2009 - 2019



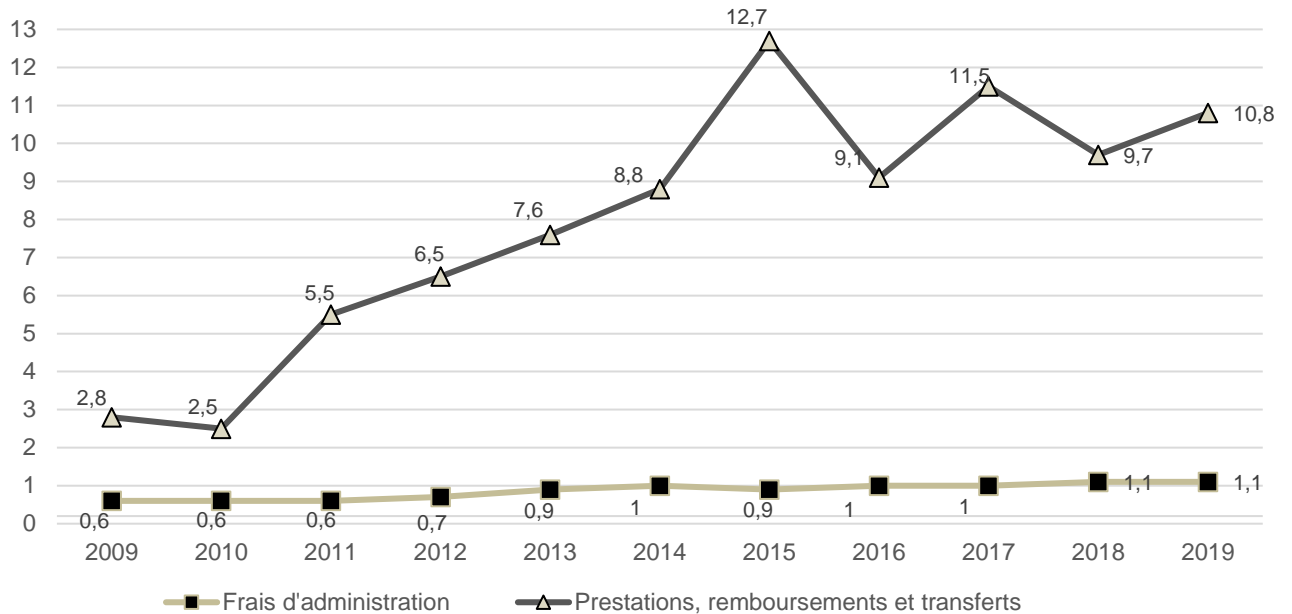
DIMINUTION DE L'ACTIF

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs ont toutefois réduit l'actif. En 2019, 10 819 210 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent les frais administratifs de 1 102 811 \$. Nous observons que les prestations versées ont augmenté de façon significative en 2019 (une augmentation de 18,8 % en 2019 comparativement à une diminution de 15,6 % en 2018). Après deux années de baisse des sorties d'argent grâce au système de décaissement, nous observons un retour de l'accroissement. Pour les transferts vers d'autres régimes, nous constatons une diminution significative (154 263 \$ en 2019 comparativement à 725 090 \$ en 2018). Cette baisse s'explique par le nombre de demandes et les montants relatifs à ces demandes.

Pour la tendance concernant la sortie des actifs du Régime, nous continuons de suivre la situation et nous attendons les données des prochains exercices avant de confirmer que la tendance à la hausse des sorties de fonds du Régime a été renversée grâce au système de décaissement. Nous rappelons que les prestations variables ont été mises en place notamment pour remédier à la problématique liée aux départs à la retraite d'un nombre de plus en plus élevé de cotisants. Ceci se traduit par une tendance haussière significative dans les sommes versées en prestations et en transferts. Cette tendance s'explique par la maturité du Régime et se confirme par les projections actuarielles réalisées par la Direction du Régime.

Le graphique 6 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2009. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.

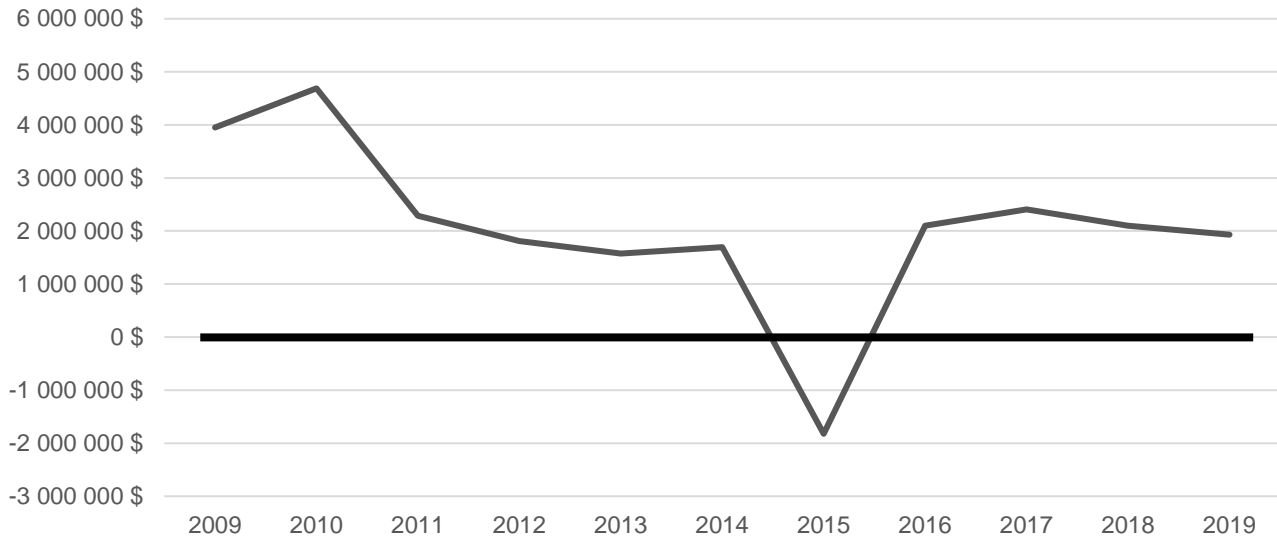
Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en millions de dollars)
2009 - 2019



ÉVOLUTION DES FLUX NETS

Une analyse des entrées et des sorties de fonds nous permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 7 présente l'évolution de ces flux durant la période 2009-2019. L'analyse de ce graphique illustre, encore cette année, la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Quant aux flux positifs observés depuis 2018, ils s'expliquent principalement par les actifs gardés à la caisse du Régime grâce au système de décaissement (environ 13,8 millions \$ à la fin de l'année 2019, dont 5,5 millions \$ pour l'année 2019 à elle seule). Les montants significatifs des cotisations volontaires que le Régime continue de recevoir de la part des participants expliquent également, dans une moindre mesure et aussi malgré leur tendance à la baisse, que les flux nets sont demeurés positifs.

Graphique 7
Évolution des flux nets
2009-2019



LES FRAIS ADMINISTRATIFS

La majorité des frais administratifs est liée à la croissance de l'actif. Plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placement sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, notamment en raison de la rémunération du membre externe du Comité de placement. Cette rémunération est déterminée en fonction du nombre de rencontres. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la présidence du Comité de retraite. Elles incluent aussi la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

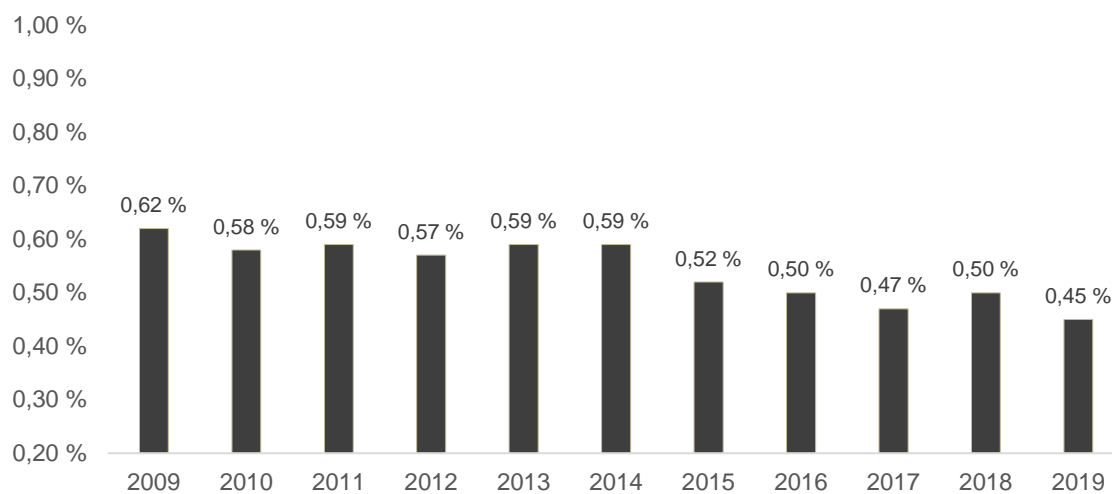
Les frais de formation, de déplacements et de représentation ont, eux, augmenté (15 446 \$ en 2019 comparativement à 12 780 \$ en 2018). Les paiements en hausse des frais d'inscription aux colloques et aux formations ainsi que les frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation des membres expliquent en partie cette augmentation.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 5 701 \$ en 2019, ce montant est le même que celui de 2018. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2018, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion (respectivement de 806 045 \$ en 2019 et de 770 382 \$ en 2018).

Les frais liés au soutien administratif s'élèvent à 149 987 \$, ce qui représente une légère diminution par rapport à ceux de 2018 (151 538 \$). Cette diminution s'explique par une dépense non récurrente enregistrée en 2018 pour la mise en place du système de décaissement. Ces frais sont calculés essentiellement sur la base du nombre des participants au Régime, qui a augmenté en 2019.

Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,7 % de l'actif total depuis 2009. En termes relatifs, les frais administratifs sont en baisse à 0,45 % en 2019 comparativement à 0,5 % en 2018 (calcul établi avant la déduction des frais et des transferts); c'est le taux le plus bas depuis la création du Régime.

Graphique 8
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2009 - 2019



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à quatre reprises en 2019 afin de faire progresser les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimées en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, sont présentées dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 7 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	1 %	50 %
Revenus fixes	10 %	39 %	55 %
Titres de participation	25 %	60 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	45 %
- Actions étrangères	10 %	40 %	50 %

Tableau 8 Répartition des actifs du fonds conservateur*			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	62 %	70 %	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et actions étrangères	10 %	30 %	38 %

* Les directives de placement données à Letko Brosseau, découlant de la répartition des actifs du fonds conservateur, et présentées dans cette section du rapport sont les directives en vigueur en 2019. Les nouvelles directives adoptées à la suite de la décision du Comité de retraite de mandater Fiera Capital pour gérer ce fonds et la révision de la politique de placement découlant de cette décision seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020.

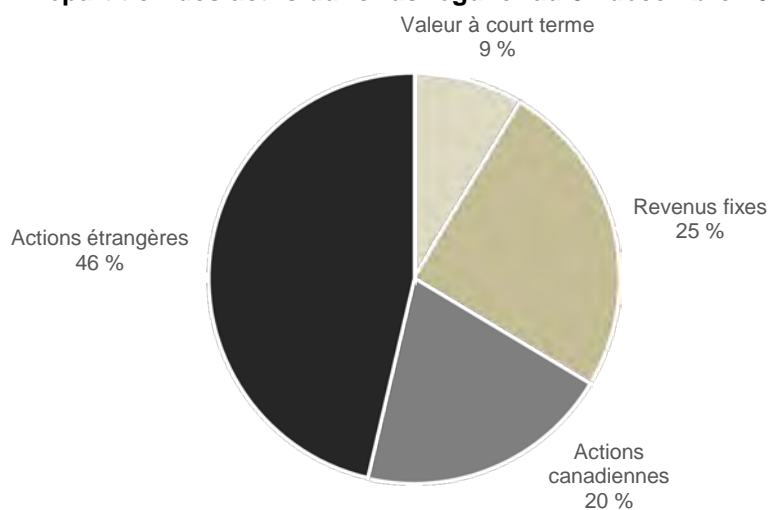
Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées dans les tableaux 9 et 10. Les rendements et les choix de placement qui figurent dans ce rapport sont le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 9 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	0 %	50 %
Revenus fixes	10 %	38 %	55 %
Titres de participation :	25 %	62 %	72 %
- Actions canadiennes	5 %	25 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	37 %	55 %

Tableau 10 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	2 %	50 %
Revenus fixes :	10 %	43 %	55 %
- Gestion active	5 %	21,5 %	30 %
- Gestion tactique	5 %	21,5 %	30 %
Titres de participation :	25 %	55 %	67 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	10 %	35 %
- Actions mondiales	15 %	45 %	55 %

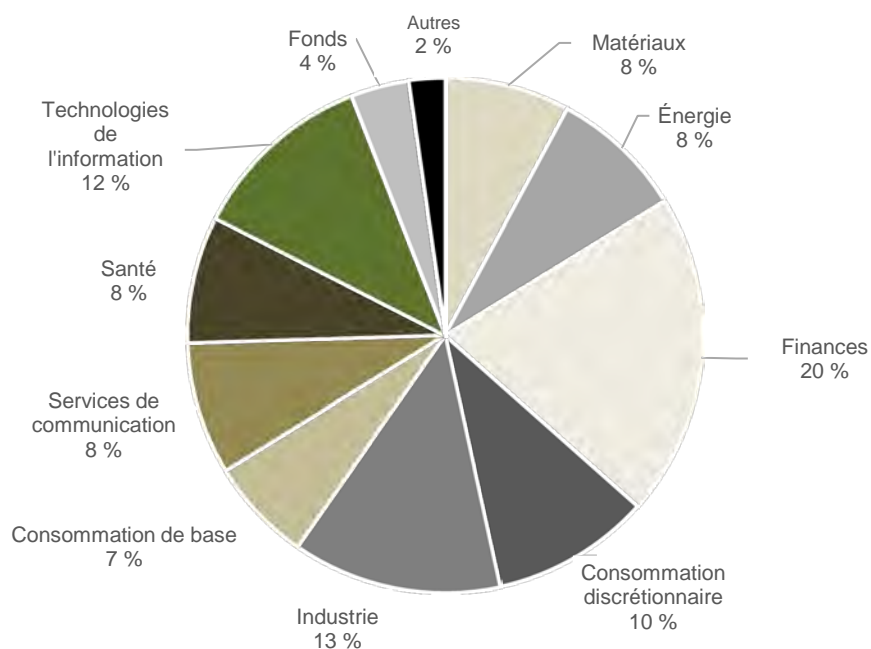
Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2019.

Graphique 9
Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2019



Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2019.

Graphique 10
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2019



POLITIQUE DE DROIT DE VOTE

Le Comité de placement a continué, en 2019, l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire Letko Brosseau, qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

RENDEMENT DU RÉGIME ET PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES

L'année 2019 a été une année très positive en ce qui concerne les rendements des marchés boursiers. Selon nos gestionnaires, la crainte d'une récession avait provoqué un dégagement marqué des bourses en 2018. Un an plus tard, la dissipation de cette crainte a mené les marchés à des sommets historiques, car deux importantes sources d'incertitude liées aux politiques ont sensiblement diminué. Les États-Unis et la Chine se sont entendus sur les modalités d'un accord commercial de « phase 1 ». De l'autre côté de l'Atlantique, la probabilité d'un Brexit désordonné a diminué compte tenu des résultats des élections générales, ce qui laisse entrevoir une sortie en douceur de l'Union européenne en 2020.

Les principaux marchés boursiers mondiaux ont dégagé des rendements aux alentours de 20 % en 2019. En dollars canadiens, le rendement global a été de 21,2 % pour l'indice MSCI Monde, de 25,2 % pour le S&P 500, de 22,9 % pour le S&P/TSX, de 17,1 % pour le DAX, de 16,0 % pour le FTSE, de 17,2 % pour le Nikkei et de 13,2 % pour l'indice MSCI Marchés émergents.

Dans ce contexte, le fonds régulier du Régime a enregistré un rendement positif de 14,5 %. En termes relatifs, ce rendement est inférieur à celui du portefeuille de référence, qui a enregistré un rendement de 15,7 %. La moins bonne performance de Letko Brosseau sur les actions canadiennes et étrangères explique en grande partie la moins-value de 1,2 % enregistré en 2019 pour ce fonds. Vous trouverez plus d'explications sur cette performance dans la suite du présent rapport.

Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : 15,8 %). Pour Letko Brosseau, 2019 a été une année difficile en termes relatifs et ses rendements sont inférieurs à ces univers. La performance négative en termes relatifs de ce gestionnaire lors des deux derniers exercices a eu un impact sur ses résultats à court et à moyen terme.

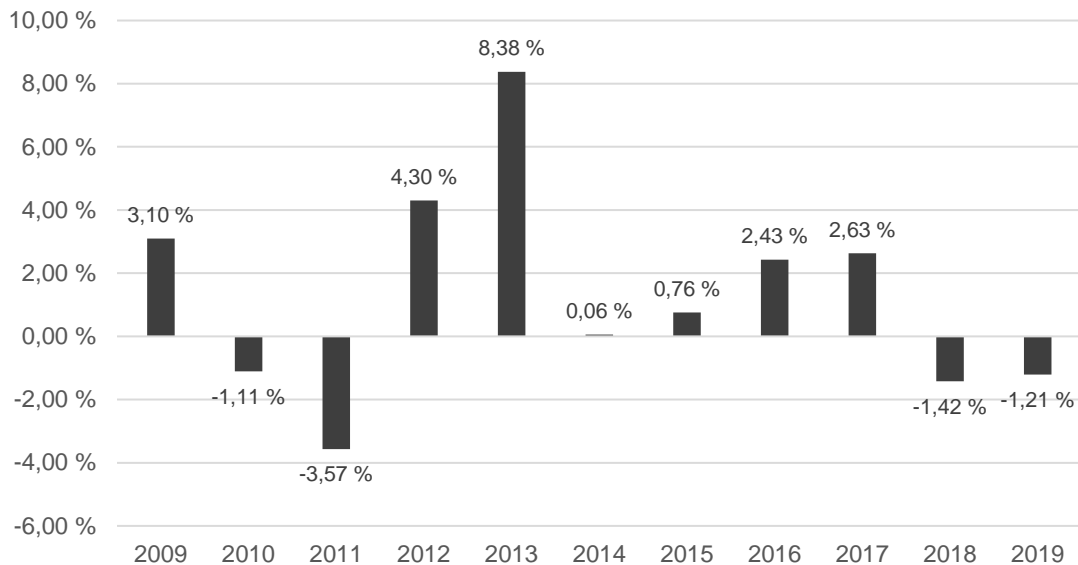
Le tableau 11 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement, de constater la moins-value réalisée en 2019 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Il permet également de remarquer que la performance au cours de la dernière année s'est soldée par une moins-value de 1,21 % comparativement au portefeuille de référence (gestionnaires : 14,49 %, portefeuille de référence : 15,7 %). Par ailleurs, les performances historiques du Régime sont plutôt positives (gestionnaire : 9,1 %, portefeuille de référence : 7,27 %), puisque, depuis février 1992, les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui qu'aurait généré la répartition cible de notre politique de placement, ce qui démontre, encore cette année, que le choix des gestionnaires par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

Tableau 11		
Comparaison entre la performance des gestionnaires et la politique de placement		
	2019	1992* à 2019
Rendement du fonds régulier	14,49 %	9,10 %
Rendement de la politique de placement	15,70 %	7,27 %
Valeur ajoutée (retranchée)	-1,21 %	1,83 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,24 %	1,91 %
Rendement réel de la caisse	12,25 %	7,19 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 11
Écart de rendement entre la performance des gestionnaires et le portefeuille cible (en %)



Nous constatons une valeur retranchée de 1,2 % en 2019 par rapport à la politique de placement, ce qui s'explique par les performances négatives enregistrées par Letko Brosseau sur les actions canadiennes et sur les actions étrangères. Ces performances ont cependant été comblées en partie par les rendements positifs de Fiera Capital sur toutes les classes d'actifs.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 12. Les cibles sont documentées dans les tableaux 9 et 10.

Tableau 12
Indicateurs de performance pour 2019

	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	1,61 %	1,63 %	1,32 %	2,03 %
Obligations	6,87 %	4,59 %	2,49 %	6,57 %
Actions canadiennes	22,88 %	17,73 %	15,21 %	23,55 %
Actions étrangères	21,22 %	22,05 %	17,07 %	27,83 %
Rendement du portefeuille		14,49 %	11,86 %	17,55 %
Rendement du marché		15,70 %	16,13 %	14,75 %
Valeur ajoutée (retranchée)		-1,21 %	-4,27 %	2,80 %

Letko Brosseau

Le tableau 12 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

En 2019, la stratégie de Letko Brosseau affiche un rendement de 11,9 % par rapport à un rendement de 16,1 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,1 %, pour un rendement annuel moyen de 8,3 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau s'élèvent à 119 762 976 \$ à la fin de 2019, soit 54,8 % de ce fonds.

La performance négative en termes relatifs de Letko Brosseau en 2019 s'explique principalement par les éléments suivants

- Pour les actions canadiennes, dans un marché haussier, Letko Brosseau a retranché 7,7 % par rapport à l'indice S&P/TSX. La sélection peu judicieuse dans le secteur de l'énergie, de la technologie de l'information et des matériaux a été pénalisante pour le portefeuille canadien malgré un dernier trimestre positif sur le plan de la performance.
- Pour les actions étrangères, avec une valeur retranchée de 4,1 % par rapport au MSCI Monde, encore cette année, le gestionnaire a nettement moins performé que son indice de référence. La sélection de certains titres, principalement dans le secteur technologique, et la sous-pondération des titres américains expliquent en grande partie ces résultats.
- Pour les obligations, l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. Letko Brosseau continue à expliquer son positionnement très défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 1,8 année et 8,1 années). Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, ce positionnement a retranché au portefeuille 4,4 % de valeur ajoutée en 2019. Letko Brosseau garde toujours une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire.
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions et la sous-pondération des obligations a été un facteur positif cette année.

À noter que Letko Brosseau est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies.

Fiera Capital

Le tableau 12 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Pour la sixième fois sur les sept années de contrat avec Fiera Capital, ce gestionnaire a généré une valeur ajoutée intéressante de 2,8 %. Ainsi, en 2019, la stratégie a enregistré un rendement de 17,6 % par rapport à un rendement de 14,8 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,3 % pour un rendement annuel moyen de 11,8 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital s'élèvent à 98 678 519 \$ à la fin de 2019, soit 45,2 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2019 s'explique particulièrement par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Cette stratégie a enregistré un rendement de 23,6 % avec une valeur ajoutée modeste de 0,7 %. C'est une performance à mentionner dans un marché haussier, particulièrement pour une stratégie « Core ». Cette plus-value est expliquée par la sélection de certains titres, comme Canadian Pacific Railway et Kianix. Le choix de ne pas investir cette année dans le titre de Aurora Cannabis, entre autres, était également un choix judicieux de la part du gestionnaire.
- Pour les actions mondiales, la stratégie se base sur une approche fondamentale qui vise à réaliser des rendements durables et à faible volatilité en investissant dans un portefeuille concentré, mais diversifié, d'entreprises de qualité qui, en raison d'avantages concurrentiels uniques, sont en mesure de générer un rendement élevé et stable. En 2019, la stratégie a affiché un rendement de 27,8 % avec une valeur ajoutée intéressante dans un marché haussier de 6,6 %. Cette contribution provient principalement de la sélection de titres comme Taiwan Semiconductor, Moodys Corp. et MSCI Inc.
- Pour les titres à revenu fixe, la performance supérieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire s'explique par la valeur ajoutée de la stratégie active et de la stratégie tactique (respectivement 0,3 % et 1,2 %) en raison d'une gestion judicieuse de la durée. Les performances enregistrées sont conformes aux attentes. Quant à la cote de risque, il importe de noter, encore cette année, la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital.
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations a été un facteur positif une fois de plus, cette année.

Rappelons que Fiera Capital est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies. Fiera Capital est également signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques.

HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS RÉGULIER

Le tableau 13 présente les rendements du fonds régulier des 28 dernières années se terminant le 31 décembre 2019 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

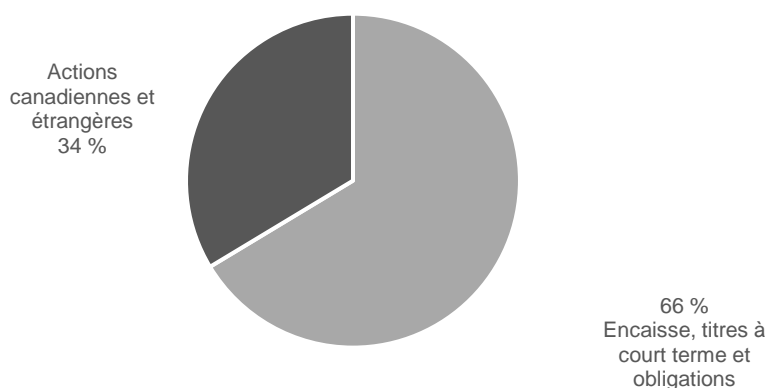
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %
2017	10,6 %	8,0 %	2,6 %
2018	-2,7 %	-1,3 %	-1,4 %
2019	14,5 %	15,7 %	-1,2 %

De 1991 à avril 2002	Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.	
De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau	
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital	

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire Letko Brosseau pour le fonds conservateur en 2019.

Graphique 12
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2019



Les cibles sont les suivantes :

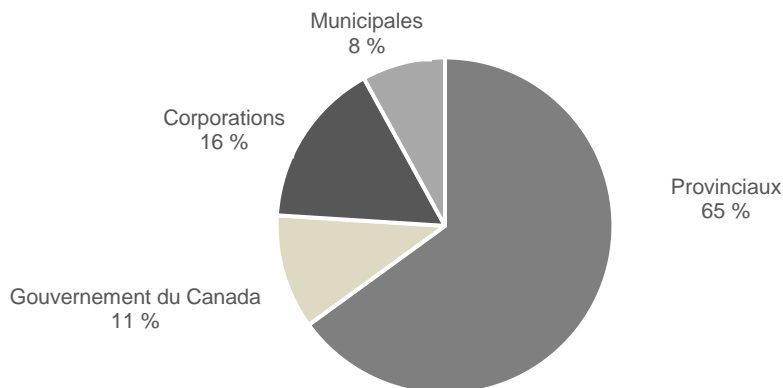
Encaisse, titres à court terme et obligations	70 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	30 %
Total	100 %

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants qui approchent de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, l'objectif de la politique de placement retenue pour ce fonds est de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Le tableau 14 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée en 2019.

Tableau 14		
Fonds conservateur		
Comparaison entre la performance du gestionnaire		
et la politique de placement		
	2019	2009* à 2019
Rendement du gestionnaire	8,1 %	4,9 %
Rendement de la politique	11,3 %	5,9 %
Valeur ajoutée	-3,2 %	-1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,2 %	2,1 %
Rendement réel de la caisse	5,9 %	2,8 %
* À compter du 31 mai 2009		

Graphique 13
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2019)

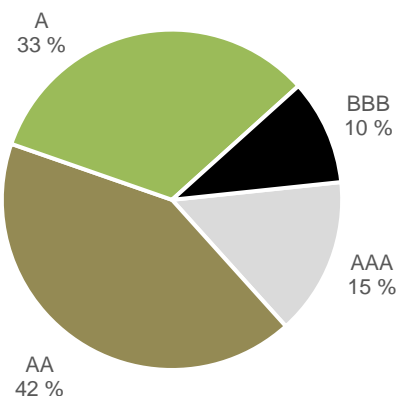


Le rendement du fonds conservateur est de 8,1 % en 2019. Il s'agit d'une performance positive en termes absolus. Toutefois, la comparaison avec le portefeuille de référence nous permet de constater une valeur retranchée de 3,2 %. Cette valeur retranchée s'explique en grande partie par les éléments suivants :

- Un investissement dans un portefeuille obligataire avec une durée très courte par rapport à l'indice; cette stratégie n'a pas été bénéfique en raison de l'évolution des taux d'intérêt en 2019 comme cela a été expliqué précédemment;
- Certains choix des titres ou la répartition géographique n'étaient pas judicieux dans des marchés boursiers haussiers en 2019 et n'ont pas permis à Letko Brosseau de présenter un rendement semblable aux indices.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 14
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2019)



HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS CONSERVATEUR

Le tableau 15 présente les rendements du fonds conservateur entre le 31 mai 2009, date de sa création, et le 31 décembre 2019 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

Tableau 15			
Historique du rendement annuel du fonds conservateur			
Année	Rendements du fonds conservateur	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2009	5,6 %	7,0 %	-1,4 %
2010	6,1 %	7,6 %	-1,5 %
2011	3,4 %	6,7 %	-3,3 %
2012	5,4 %	5,2 %	0,2 %
2013	9,5 %	4,0 %	5,5 %
2014	5,4 %	9,7 %	-4,3 %
2015	2,7 %	4,5 %	-1,8 %
2016	4,9 %	3,3 %	1,6 %
2017	3,5 %	4,5 %	-1,0 %
2018	-2,4 %	0,1 %	-2,5 %
2019	8,1 %	11,3 %	-3,2 %
Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau			

Perspectives 2020

Au moment d'écrire ces lignes, l'année 2020 s'annonce mouvementée dans un monde complètement transformé par les effets de la pandémie de la COVID-19. Durant les prochains mois, le RRCCUQ devra faire preuve d'adaptation et d'agilité afin de maintenir un service de qualité aux participants. De plus, la volatilité et la baisse des marchés boursiers apportent des défis importants dans la gestion des actifs du Régime. En ce sens, les travaux prévus pour 2020 prennent une couleur particulière afin de bien positionner le régime et ainsi mieux rebondir lorsque les perspectives économiques seront plus favorables.

Parmi ceux-ci, mentionnons les travaux préparatoires pour la révision de la Politique de placement. L'année 2020 sera consacrée à déterminer les besoins futurs et à sélectionner un consultant pour nous accompagner dans ces travaux qui débiteront plus intensivement en 2021 avec l'évaluation des gestionnaires et la révision de notre politique de placement. Parallèlement à ces travaux, le Comité de placement prévoit faire des suivis réguliers avec les gestionnaires pour suivre la performance de ceux-ci durant la crise actuelle et s'assurer de maintenir un haut niveau de vigilance dans la bonne gestion des actifs du Régime.

En ce qui concerne l'aspect réglementaire, le Comité de retraite poursuivra le travail sur la révision du Règlement intérieur entamé en 2019. La situation actuelle nous oblige à réfléchir à l'organisation du travail à distance et à la flexibilité de nos règles de fonctionnement en situation de crise. Le Comité de retraite compte bien intégrer à nos règlements les apprentissages positifs et les nouvelles technologies développées durant cette période.

Les membres du Comité de retraite continueront, en 2020, à suivre de près l'administration du système de décaissement. Le Comité de retraite travaillera au développement de nouveaux outils pour faciliter l'administration du système. De plus, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des mises à jour fréquentes seront publiées sur le site Web du Régime à l'adresse www.uquebec.ca/rrcc.

En cette période mouvementée, le RRCCUQ adhère plus que jamais à ce vieux proverbe chinois : **À chaque crise, il y a une opportunité!**

Ce proverbe est également l'un des préférés de nos gestionnaires. L'année 2020 sera donc le moment pour le RRCCUQ de saisir toutes les occasions de rebondir plus fort !

Membres du Comité de retraite

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)



M^{me} Marie Bouvier**
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Lucie Lefebvre**
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant
lefebvre.lucie@uqam.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)



M. Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
Pierre2.Ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)



M^{me} Hélène Montreuil**
Chargée de cours
helene@madamemontreuil.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-président
Directeur
Services à la communauté universitaire au
campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M. Mario Lepage
Doyen de la gestion académique
Décanat de la gestion académique
mario.lepage@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)



M. Benoit Perron
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard
Directeur des finances et des
approvisionnementnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claud paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Élisabeth Robert
Directrice du service des ressources
humaines
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)



M^{me} Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Éleine-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



M^{me} Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE



M. Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS – RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



M^{me} Josée Boutet
Technicienne en régime de retraite
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement

** Membre du Comité exécutif

En 2019, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 85 %.

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** (Régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 24 avril 2020

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A125052

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2019

2018

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	12 135 450 \$	7 695 009 \$
Titres adossés à des créances	198 430	-
Obligations	23 293 999	30 147 549
Fonds communs	116 204 712	92 504 793
Actions canadiennes	30 827 259	26 956 996
Actions étrangères	54 307 939	43 750 640
	236 967 789	201 054 987

CRÉANCES

Cotisations de l'employeur	484 253	462 428
Cotisations des participants	484 253	462 428
Cotisations volontaires	140 512	5 670
Revenus de placements	301 848	321 083
Taxes à la consommation	84 475	57 457
Autres (note 6)	14 894	13 114
	1 510 235	1 322 180

ENCAISSE

1 677 314	2 331 582
240 155 338	204 708 749

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	234 782	317 617
PRESTATIONS À PAYER	512 770	505 283
SOLDE À PAYER SUR LES TRANSACTIONS MOBILIÈRES	4 454 000	-
	5 201 552	822 900

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

234 953 786 \$ 203 885 849 \$

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

234 953 786 \$ 203 885 849 \$

Pour le comité de retraite :

Marie Bowler

_____, administrateur

Simon Gauthier

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2019

2018

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	6 448 897 \$	6 301 405 \$
Cotisations des participants		
Régulières	6 448 897	6 301 405
Volontaires	741 851	1 081 871
Transferts provenant d'autres régimes	214 950	581 013
	13 854 595	14 265 694

Revenus de placements		
Intérêts	1 080 511	1 286 233
Dividendes	2 549 899	2 288 539
Fonds communs de placement	2 409 064	2 147 882
Gain (perte) de change	(3 855)	369
	6 035 619	5 723 023

Variations des justes valeurs des placements	23 099 744	-
	42 989 958	19 988 717

DIMINUTION DE L'ACTIF

Variations des justes valeurs des placements	-	11 603 620
--	---	------------

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	84 772	84 456
Assurances fiduciaires	5 701	5 701
Auditeur	9 138	8 946
Frais de formation, de déplacement et de représentation	15 446	12 780
Frais d'enregistrement	30 890	29 997
Frais divers	832	2 729
Fiduciaire	96 836	89 412
Gestionnaires de placements	709 209	680 970
Soutien administratif	149 987	151 538
	1 102 811	1 066 529

Prestations versées		
Cessations d'emploi	113 483	1 070 878
Décès	321 105	32 397
Retraites		
Forfaitaires	9 664 080	7 568 180
Variables	566 279	303 507
	10 664 947	8 974 962

Transferts vers d'autres régimes	154 263	725 090
	11 922 021	22 370 201

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET

31 067 937 (2 381 484)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

203 885 849 206 267 333

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

234 953 786 \$ 203 885 849 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Depuis le 1er janvier 2018, un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations et les titres adossés à des créances, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2019	2018
Marché monétaire		
Billets provinciaux	905 470 \$	1 235 798 \$
Bons du Trésor	11 229 980	6 459 211
	12 135 450	7 695 009
Titres adossés à des créances	198 430	-
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	2 445 820	2 231 882
Provinciales	15 745 024	22 613 237
Municipales	3 454 565	3 950 998
Corporatives	1 519 703	1 351 432
Obligations américaines	128 887	-
	23 293 999	30 147 549
Fonds communs		
Marché monétaire	11 997 204	7 782 955
Obligations	36 121 088	33 855 170
Actions*	68 086 420	50 866 668
	116 204 712	92 504 793
À reporter	151 832 591 \$	130 347 351 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

3. PLACEMENTS (suite)

	2019	2018
Reporté	151 832 591	\$ 130 347 351
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	4 468 308	3 980 726
Industrie	3 294 602	2 791 855
Télécommunications	3 083 060	3 363 285
Consommation discrétionnaire	2 917 524	2 628 682
Biens de consommation de base	971 658	1 037 105
Énergie	5 691 735	5 971 410
Finance	8 151 297	6 499 257
Technologie de l'information	610 841	684 676
Immobiliers	164 256	-
Services aux collectivités	1 473 978	-
	30 827 259	26 956 996
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	2 469 029	1 999 413
Australie	305 212	358 449
Autriche	646 598	211 047
Bermudes	518 118	371 687
Brésil	-	101 736
Chine	403 331	481 254
Corée	1 194 088	911 842
Danemark	1 099 941	745 472
Espagne	530 010	464 073
États-Unis	28 426 858	20 925 506
Finlande	-	206 335
France	5 800 742	5 612 722
Irlande	1 248 419	1 160 088
Japon	4 929 535	4 317 446
Pays-Bas	2 987 082	2 946 933
Portugal	621 194	526 208
Royaume-Uni	2 032 881	1 612 109
Suisse	1 094 901	798 320
	54 307 939	43 750 640
	236 967 789	\$ 201 054 987

* Au 31 décembre 2019, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 77 % (2018 - 79 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

3. PLACEMENTS (suite)

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2019	2018
Fonds régulier	45,9736 \$	40,3812 \$
Fonds conservateur	16,5837 \$	15,3070 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2019		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	12 135 450 \$	-	12 135 450 \$
Titres adossés à des créances	198 430	-	198 430
Obligations	18 082 249	5 211 750	23 293 999
Fonds communs	-	116 204 712	116 204 712
Actions	85 135 198	-	85 135 198
	115 551 327 \$	121 416 462 \$	236 967 789 \$

	2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	7 695 009 \$	-	7 695 009 \$
Obligations	24 845 504	5 302 045	30 147 549
Fonds communs	-	92 504 793	92 504 793
Actions	70 707 636	-	70 707 636
	103 248 149 \$	97 806 838 \$	201 054 987 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2019	2018
AAA	17 %	13 %
AA	51	41
A	26	43
BBB	6	3
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2019	2018
AAA	26 %	27 %
AA	39	37
A	20	23
BBB	9	10
Non cotées*	6	3
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2019	2018
AAA	15 %	13 %
AA	42	42
A	33	38
BBB	10	7
	100 %	100 %

Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'échéance des obligations et des titres adossés à des créances du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

	2019	
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	21 850 213 \$	1 642 216 \$
	2018	
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	27 859 941 \$	2 287 608 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2019, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations et des titres adossés à des créances, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 423 000 \$ (2018 - 482 000 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises pour une proportion de 23 % (2018 - 21 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2019, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 5 522 000 \$ (2018 - 4 354 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2019, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 19 666 000 \$ (2018 - 16 321 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2019	2018
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	32 086	29 721
Honoraires de gestion	122 184	169 660
Frais du fiduciaire	17 473	17 127
Soutien administratif	13 039	51 109
	234 782 \$	317 617 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2019

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 14 894 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2019 (2018 - 13 114 \$).

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés, causant des impacts financiers potentiels pour le Régime. Cette pandémie a, entre autres, eu des impacts négatifs sur les marchés financiers, entraînant ainsi une baisse de valeur importante des placements du Régime. En raison de l'importante incertitude économique, il est difficile d'en estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle.

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2019**



Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/